



Date d'envoi de la convocation : **12 juin 2026**  
Nombre de conseillers en exercice : **50**  
Nombre de conseillers présents : **41**  
Nombre de conseillers absents : **9**  
    Dont suppléés : **2**  
    Dont pouvoirs : **4**  
Nombre de votants : **47**

## Conseil communautaire du Jeudi 18 juin 2026 Procès-verbal

Le dix-huit juin deux mille vingt-six à vingt heures, le conseil communautaire régulièrement convoqué s'est réuni à Fontaine-Française, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier LENOIR, avec l'ordre du jour ci-après :

1. **Nomination d'un secrétaire de séance**
2. **Arrêt du procès-verbal de la séance du 9 avril 2026**
3. **Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil au Président**
4. **Règlement intérieur**
5. **Création des commissions internes et désignation des conseillers**
6. **Transfert automatique de la compétence PLU et des pouvoirs de police spéciale**
7. **Contrat d'assurance risques statutaires**
8. **Modification du tableau des emplois**
9. **Référent déontologue**
10. **Modification des statuts de l'Office de Tourisme**
11. **Fixation des prix d'objets en vente à l'Office de Tourisme**
12. **ZAE Bocanon - Vente d'un terrain à la SCI Jobathel**
13. **Règlement budgétaire et financier**
14. **Créances éteintes**
15. **Décision modificative n°1 BP 2026 - BA OT - BA ZAE Mirebeau**
16. **Demande de subvention au Conseil départemental pour la réfection du mur de frappe du tennis à Belleneuve**
17. **Ateliers Jeunes 2026-2027**
18. **Règlement intérieur du service Enfance-Jeunesse**
19. **Charte SERM du Dijonnais**
20. **Convention de groupement de commande en vue de la réalisation d'une étude de diagnostic et de lutte contre le risque d'inondation par ruissellement**
21. **Règlement intérieur de la piscine intercommunale**
22. **Information sur la trésorerie**
23. **Questions diverses**

**Étaient présents** : Hervé BAUMONT - Jérémy BERNARD - Laurent BOISSEROLLES - François BOLOT - Samuel BOURGEOIS - Christophe CADET - Christian CHARLOT - Pauline CORDELIER-BOUHOURS - Lou COUILLEROT - Robert CREUX - Roland DE BRETTEVILLE - Emmanuel DONICHAK - Pierre DUVERNOIS - Michel FOIN - Hugues FOURNEY - Céline GERICAULT - Bernard GRIBELIN - Martial GRIBELIN - Michel JEANDET - Didier LENOIR - Marcel MARCEAU - Bernard MARCHAL - Bruno MATEOS-MARTIN - Dominique MATIRON - Patrick MOREAU - Pascal NAUDET - Christiane PERRUCHOT - Bernard PETIT - Didier PETITJEAN - Séverine PRUDHOMME - Isabelle QUIROT - David RICHARD - Brigitte RIVIERE - Jean-Marie ROSEY - Marie-Claude ROUGEOT - Nicolas TASSIN - Pascal THERON - Elise THEUREL - Laurent THOMAS - Pierrette TRIBOLET - Nicolas URBANO.

**Étaient excusés** : Anne CATRIN - Emmanuel DE BROISSIA - Caroline DEMONGEOT - Michel MAROTEL - Virginie MEUNIER - Gérard RAFFIOT.

**Étaient absents** : Corinne CRETIN - Gérard DEGUY - Franck GAILLARD.

**Ont donné pouvoir** : Caroline DEMONGEOT pouvoir à Emmanuel DONICHAK - Michel MAROTEL pouvoir à Didier LENOIR - Virginie MEUNIER pouvoir à Christian CHARLOT - Gérard RAFFIOT pouvoir à Hugues FOURNEY.

**Suppléants présents** : Max CLEMENT (suppléant d'Emmanuel de BROISSIA) – Gilles MARCEL (suppléant de Franck GAILLARD).

**Secrétaire de séance** : Nicolas URBANO

Après avoir procédé à l'appel, le Président constate que le quorum est atteint.

Il fait ensuite un point d'actualités :

**Présidence des syndicats intercommunaux :**

Le Président indique que l'annuaire des élus communautaires a été remis sur table et détaille la présidence des syndicats suite aux élections :

- Pôle d'Equilibre Territorial Rural : Didier LENOIR
- Syndicat mixte de la cuisine centrale : Fabrice VAUCHEY
- Syndicat mixte des ordures ménagères d'Is sur Tille : Florian PAQUET
- Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Tille aval, de la Norge et de l'Arnisson : Pascal MARTEAU
- Syndicat mixte Vingeanne Bèze Albane : David RICHARD
- SIAEP Haute Vingeanne : Nicolas TASSIN
- Syndicat du bassin versant de la Vingeanne, de la Saône et de l'Ognon : Michel MAROTEL
- SIAEPA de Magny : Michel JEANDET
- Syndicat des eaux Clenay St Julien : Denis MAILLER

**Réunion du bureau décentralisée :**

Le Président fait part de son souhait de pouvoir faire le tour des 32 communes et de rencontrer les conseillers municipaux.

Les réunions se déroulent en 2 temps :

- Réunion du bureau traditionnelle : 17h à 19h (Président et VP)
- Temps d'échange avec les conseillers municipaux : 19h à 20h30

Objectifs :

- Recueillir les perceptions et priorités des conseillers municipaux
- Préciser l'articulation entre la commune et la CC
- Renforcer les liens du bloc communal
- Enrichir le projet de territoire afin de donner une lisibilité politique sur la durée du mandat

**Information sur la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH) :**

Le Président indique qu'en application de l'article 108 de la Loi de finances pour 2026, la Taxe sur les Logements Vacants et la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants doivent être fusionnées en une seule Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH) à compter du 1er Janvier 2027.

Cette TVLH sera une nouvelle taxe à part entière, distincte de la THRS et fera donc l'objet d'un vote de son taux, avec un plafond de 50% (au lieu de 9,91 % aujourd'hui pour la CCMF) sur tous les locaux d'habitation vacants depuis au moins deux ans.

La délibération d'instauration de cette TVLH doit être prise avant le 1er octobre 2026 pour toutes les communes et EPCI souhaitant l'instaurer en 2027. Cependant, le décret d'application n'a, à date, pas encore été publié, ne permettant pas de délibérer.

Il conviendra de déterminer un taux pour l'instauration de la TVLH :

| Simulations de la TVLH avec les bases prévisionnelles 2026 |         |                 |         |                 |         |                 |         |
|------------------------------------------------------------|---------|-----------------|---------|-----------------|---------|-----------------|---------|
| Simulation n° 1                                            |         | Simulation n° 2 |         | Simulation n° 3 |         | Simulation n° 4 |         |
| Bases 2026                                                 | 142 600 | Bases 2026      | 142 600 | Bases 2026      | 142 600 | Bases 2026      | 142 600 |
| Taux                                                       | 9,91%   | Taux            | 20,00%  | Taux            | 30,00%  | Taux            | 50,00%  |
| 14 131,66 €                                                |         | 28 520,00 €     |         | 42 780,00 €     |         | 71 300,00 €     |         |

Les membres de la commission aux finances ont proposé d'instaurer un taux de 50% afin de limiter le nombre de logements vacants sur le territoire.

### **Convention Territoriale Globale - CTG :**

C. CHARLOT rappelle que la CTG est un partenariat entre la Communauté de communes et la CAF qui vise à coordonner les actions sociales du territoire, répondre aux besoins des habitants, structurer une offre de services cohérente, renforcer la coordination entre les acteurs et optimiser les financements et les ressources.

Le calendrier de renouvellement de la CTG est le suivant :

- ✓ Juin 2026 : Analyse des travaux effectués lors des ateliers des 8 et 10 juin
- ✓ Été 2026 : Elaboration du plan d'action au regard des propositions formulées, du diagnostic territorial et en fonction des moyens mobilisables
- ✓ Octobre 2026 : validation du plan d'action par les élus en commission communautaire
- ✓ Décembre 2026 : vote en Conseil communautaire puis signature
- ✓ 1<sup>er</sup> trimestre 2027 : présentation de la CTG aux partenaires

### **Retour sur le 3<sup>ème</sup> Cyclo-champêtre :**

Le Président fait un retour sur la 3<sup>ème</sup> édition du Cyclo-champêtre qui s'est déroulée le 7 juin avec un départ au Château de Rosières. 2 parcours (14 km et 27 km) et 7 stands de dégustation ont été proposés aux 233 participants.

Le 4<sup>ème</sup> cyclo-champêtre aura lieu le dimanche 6 juin 2027, le lieu reste à définir.

### **CAP sur l'été :**

Laurent BOISSEROLLES détaille la programmation estivale de l'Office de Tourisme dans le cadre du dispositif « Cap sur l'Été ».

### **Calendrier des manifestations de l'Ecole des 3 Arts :**

Le Président présente les événements à venir de l'Ecole des 3 Arts ainsi que les périodes d'inscription.

Le Président soumet l'ordre du jour du conseil communautaire.

#### **1. Nomination d'un secrétaire de séance**

Rapporteur : Didier LENOIR

Nicolas URBANO est nommé secrétaire de séance.

#### **2. Arrêt du procès-verbal de la séance du 9 avril 2026**

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, par 46 voix pour et 1 abstention :

**APPROUVE** le procès-verbal du conseil communautaire du 9 avril 2026.

Communauté de communes Mirebellois et Fontenois - 8, place Général Viard

21310 MIREBEAU SUR BEZE

03.80.36.53.51 / [www.mfec.fr](http://www.mfec.fr)

Interventions :

Bernard GRIBELIN souhaite qu'il soit précisé le prénom de l'intervenant dans les procès-verbaux pour éviter les homonymes.

### 3. Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil au Président

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Président présente les décisions prises dans le cadre de sa délégation :

- Recours à un avocat (Me CORNELOUP) pour assurer la défense des intérêts de la CCMF suite au recours indemnitaire intenté devant le Tribunal Administratif par la société Wolf dans le cadre de la construction du gymnase à Fontaine-Française sur la base de la théorie de l'imprévision et de l'augmentation du coût des matériaux en cours d'exécution du marché.
- Recours à un avocat (Me CORNELOUP) pour assurer la défense des intérêts de la CCMF suite au recours pour excès de pouvoir intenté devant le Tribunal Administratif par les consorts FORQUET dans le cadre de la procédure de mise en péril de maisons d'habitation sur la commune de Fontenelle.

### 4. Règlement intérieur

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, par 45 voix pour et 2 abstentions :

**DECIDE** d'adopter le règlement intérieur de la Communauté de Communes tel qu'il figure en annexe à la présente délibération.

**DIT** que ce règlement prend effet dès son adoption par le Conseil communautaire.

Interventions :

Jean-Mary ROSEY estime qu'il n'y a pas assez de réunions du conseil communautaire ce qui alourdit l'ordre du jour des séances, avant il y avait une réunion par mois.

Le Président souligne que les réunions des commissions en amont ne permettent pas de faire un conseil par mois.

### 5. Création des commissions internes et désignation des conseillers

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** de créer les commissions thématiques ci-dessous.

**DECIDE** à l'unanimité d'écarter le scrutin secret.

**DECIDE** de proclamer les conseillers communautaires listés ci-dessous élus membres des commissions thématiques :

#### 1) Commission au développement économique et à l'emploi

- **Membres de droit :**

- LENOIR Didier, Président

- **Membres titulaires :**

- URBANO Nicolas
- BOLOT François
- CADET Christophe
- CHARLOT Christian

- de BRETTEVILLE Roland
- MATIRON Dominique
- PERRUCHOT Christiane
- PETITJEAN Didier
- THOMAS Laurent

2) Commission aux finances, au transfert de compétences et aux mutualisations

- **Membres de droit :**

- LENOIR Didier, Président

- **Membres titulaires :**

- THOMAS Laurent
- BOISSEROLLES Laurent
- BOLOT François
- BOURGEOIS Samuel
- CHARLOT Christian
- COUILLEROT Lou
- DONICHAK Emmanuel
- DUVERNOIS Pierre
- FOIN Michel
- JEANDET Michel
- MARCHAL Bernard
- MAROTEL Michel
- MATEOS-MARTIN Bruno
- MATIRON Dominique
- MEUNIER Virginie
- PETITJEAN Didier
- RICHARD David
- TRIBOLET Pierrette
- URBANO Nicolas

3) Commission à la petite enfance, à l'enfance-jeunesse et à la restauration

- **Membres de droit :**

- LENOIR Didier, Président

- **Membres titulaires :**

- CHARLOT Christian
- BOISSEROLLES Laurent
- CATRIN Anne
- GERICAULT Céline
- GRIBELIN Martial
- PERRUCHOT Christiane
- PRUDHOMME Séverine
- ROUGEOT Marie-Claude
- TASSIN Nicolas
- TRIBOLET Pierrette

4) Commission aux affaires scolaires

- **Membres de droit :**

- LENOIR Didier, Président

- **Membres titulaires :**

- MAROTEL Michel
- BERNARD Jérémy
- BOURGEOIS Samuel
- CATRIN Anne

- CHARLOT Christian
- DONICHAK Emmanuel
- FOIN Michel
- GERICAULT Céline
- PETIT Bernard
- PRUDHOMME Séverine
- ROSEY Jean Marie
- ROUGEOT Marie-Claude
- URBANO Nicolas

5) Commission à la transition écologique, aux mobilités, au cycle de l'eau et aux déchets

- **Membres de droit :**

- LENOIR Didier, Président

- **Membres titulaires :**

- BOURGEOIS Samuel
- de BRETTEVILLE Roland
- BAUMONT Hervé
- BOLOT François
- CATRIN Anne
- COUILLEROT Lou
- DONICHAK Emmanuel
- GRIBELIN Martial
- MARCHAL Bernard
- MATEOS-MARTIN Bruno
- RICHARD David
- TASSIN Nicolas

6) Commission aux travaux, à l'accessibilité et à l'entretien des locaux

- **Membres de droit :**

- LENOIR Didier, Président

- **Membres titulaires :**

- MATIRON Dominique
- CADET Christophe
- CREUX Robert
- JEANDET Michel
- MARCHAL Bernard
- MATEOS-MARTIN Bruno
- PETIT Bernard
- RAFFIOT Gérard
- ROSEY Jean Marie
- ROUGEOT Marie-Claude
- TRIBOLET Pierrette
- URBANO Nicolas

7) Commission au sport et au développement culturel

- **Membres de droit :**

- LENOIR Didier, Président

- **Membres titulaires :**

- PETITJEAN Didier
- MEUNIER Virginie
- BAUMONT Hervé
- BOISSEROLLES Laurent

- CATRIN Anne
- CORDELIER-BOUHOURS Pauline
- DEMONGEOT Caroline
- GRIBELIN Martial
- JEANDET Michel
- ROUGEOT Marie-Claude
- TRIBOLET Pierrette

8) Commission aux affaires sociales, aux solidarités et aux personnes âgées

- **Membres de droit :**

- LENOIR Didier, Président

- **Membres titulaires :**

- BOLOT François
- BAUMONT Hervé
- CATRIN Anne
- de BRETTEVILLE Roland
- DEMONGEOT Caroline
- GRIBELIN Martial
- PETITJEAN Didier
- ROUGEOT Marie-Claude
- TRIBOLET Pierrette
- URBANO Nicolas

Interventions :

Le Président regrette que certains conseillers ne se soient pas positionnés sur les commissions.

6. **Transfert automatique de la compétence PLU et des pouvoirs de police spéciale**

Rapporteur : Didier LENOIR

**a. Transfert automatique de la compétence PLU**

En application de l'article 136 de la loi ALUR, les communautés de communes et les communautés d'agglomération qui ne sont pas compétentes en matière de PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de cartes communales deviennent compétentes de plein droit le 1er juillet de l'année suivant le renouvellement général des conseils municipaux et communautaires (1<sup>er</sup> juillet 2027), sauf si une minorité de blocage est constituée.

La loi prévoit un mécanisme de « minorité de blocage » permettant d'empêcher le transfert automatique. Pour être valable, l'opposition doit réunir simultanément :

- au moins 25 % des communes membres ;
- représentant au moins 20 % de la population totale de l'EPCI.

Ces deux conditions sont cumulatives.

À l'issue de cette période :

- si les seuils de la minorité de blocage sont atteints, la compétence demeure communale ;
- dans le cas contraire, le transfert devient effectif au 1er juillet 2027.

L'opposition doit prendre la forme d'une délibération du conseil municipal exprimant explicitement le refus du transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité.

La délibération doit être transmise dans les conditions habituelles au contrôle de légalité et portée à la connaissance de la Communauté de communes afin de permettre la vérification des seuils légaux.

Sous réserve des instructions préfectorales à venir, les délibérations d'opposition devront être prises dans les trois mois précédant la date du transfert soit durant la période comprise entre le 1er avril et le 30 juin 2027. Les délibérations prises avant ou après cette période ne pourront pas être prises en compte pour la constitution de la minorité de blocage.

#### **b. Transfert automatique des pouvoirs de police spéciale**

En application de l'article L.5211-9-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le renouvellement général des conseils municipaux, et par voie de conséquence celui des conseils communautaires, conduit au transfert automatique et de plein droit de certains pouvoirs de police spéciale des maires en direction des présidents d'EPCI à fiscalité propre lorsque celui-ci exerce les compétences correspondantes.

Les maires disposent d'un délai pour s'y opposer, et les exécutifs intercommunaux pour y renoncer sous certaines conditions.

Les domaines d'exercice des pouvoirs de police des maires concernés par le transfert de plein droit prévu à l'article précité du CGCT, en l'absence d'opposition des maires, sont les suivants :

- la police de la réglementation de la collecte des déchets ménagers ;
- la police de la réglementation du stationnement des résidences mobiles des gens du voyage ;
- la police de la circulation et du stationnement sur les voies communautaires ;
- la police de la délivrance des autorisations de stationnement de taxi ;
- la police de la publicité extérieure si l'EPCI est compétent en matière de PLU (ce qui n'est pas le cas actuellement pour la CCMF)
- les polices spéciales de l'habitat.

La renonciation du président de l'EPCI n'est possible que si au moins un maire fait valoir son droit d'opposition dans chacun des domaines précisés, dans un délai de six mois suivant la date de l'élection du président de l'EPCI soit le 9 octobre 2026. Cette opposition est exercée par notification écrite adressée au président de la communauté de communes. Aucune délibération du conseil municipal n'est juridiquement obligatoire.

Concernant les polices spéciales de l'habitat le refus n'est possible que si au moins la moitié des maires s'oppose auxdits transferts ou si les maires représentent au moins la moitié de la population de l'EPCI.

#### Interventions :

Bernard GRIBELIN demande combien de commune ont un PLU et sont concernées par le transfert de compétences.

Alain MARNEF précise que le transfert concerne les 32 communes et pas que celles qui ont un PLU ou un document d'urbanisme.

Le Président propose d'organiser une conférence des maires le 2 septembre 2026 sur le transfert de la compétence PLU et les pouvoirs de police.

Christiane PERRUCHOT demande pourquoi les communes soumises au règlement national d'urbanisme sont également concernées.

Alain MARNEF précise que c'est une question de compétence, ce sont les maires qui signent les permis en RNU.

Bruno MATEOS-MARTIN estime que le PLUI a des inconvénients, notamment pour les petites communes, il cite l'exemple de celui de Gray.

Alain MARNEF précise que c'est la Loi ZAN qui limite la consommation foncière pas le PLUI.

Emmanuel DONICHAK souligne que ce sont les conseils municipaux qui devront se prononcer sur le transfert de compétence.

Le Président précise que la conférence des maires sera un lieu pour éclairer les maires avant les délibérations des conseils municipaux.

Isabelle QUIROT demande si le maire peut signer les autorisations d'urbanisme en PLUI.

Le Président confirme que c'est possible.

## 7. Contrat d'assurance risques statutaires

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

**CHARGE** le Centre de gestion de la Côte d'Or de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

**PREND ACTE** que les taux de cotisation et les garanties proposées lui seront soumis préalablement afin que la Collectivité puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le Centre de gestion de la Côte d'Or à compter du 1er janvier 2027.

## 8. Modification du tableau des emplois

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, par 45 voix pour et 2 abstentions :

**ADOpte** les modifications du tableau des emplois proposées.

**AUTORISE** le Président à signer tout acte et document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

### Interventions :

Martial GRIBELIN demande si un poste administratif avait été créé au service comptabilité lors du conseil de mars et s'il est possible d'avoir un organigramme des services.

Alain MARNEF précise que c'est un poste de technicien qui a été créé en mars et que l'organigramme et les coordonnées des services sont dans la revue intercommunale distribuée aux élus lors du conseil d'installation.

*Christophe CADET et Bernard MARCHAL quittent la salle.*

## 9. Référent déontologue

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

**DECIDE** de confier la mission référent déontologue au Centre de Gestion de la Côte d'Or.

**PRÉCISE** que la liste des référents déontologues pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions, conformément à celle retenue par le Centre de Gestion de la Côte d'Or.

**FIXE** à six ans la durée d'exercice de leurs fonctions.

**FIXE** les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention jointe en annexe.

**AUTORISE** le Président à signer la convention correspondante.

**ADOpte** la charte de l' élu local telle que définie en annexe.

## **10. Modification des statuts de l'Office de Tourisme**

**Rapporteur** : Laurent BOISSEROLLES

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

**APPROUVE** les statuts de l'Office de tourisme tel qu'ils figurent en annexe à la présente délibération.

## **11. Fixation des prix d'objets en vente à l'Office de Tourisme**

**Rapporteur** : Laurent BOISSEROLLES

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

**APPROUVE** les prix des objets vendus à l'Office de tourisme.

**DIT** que la présente délibération est applicable à effet immédiat.

*Retour de Christophe CADET et Bernard MARCHAL.*

## **12. ZAE Bocanon – Vente d'un terrain à la SCI Jobathel**

**Rapporteur** : Nicolas URBANO

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

**APPROUVE** la vente de la parcelle cadastrée ZM 383, d'une superficie de 1 955 m<sup>2</sup>, située sur la ZAE Bocanon à Mirebeau, au profit de la SCI JOBATHEL.

**FIXE** le prix de vente à 25 € HT le mètre carré, soit un montant total de 48 875 € HT.

**AUTORISE** le Président à signer tout acte et document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

## **13. Règlement budgétaire et financier**

**Rapporteur** : Laurent THOMAS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

**ADOpte** le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) de la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois, applicable au budget principal et à l'ensemble des budgets annexes à caractère administratif, à compter du 18 juin 2026.

**AUTORISE** le Président à signer tout acte et document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

#### **14. Créances éteintes**

Rapporteur : Laurent THOMAS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, par 46 voix pour et 1 abstention :

**ADMET** les créances éteintes proposées.

#### **15. Décision modificative n°1 BP 2026 - BA OT - BA ZAE Mirebeau**

Rapporteur : Laurent THOMAS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, par 45 voix pour et 2 abstentions :

**APPROUVE** la décision modificative n°1/2026 au budget principal, au budget annexe de l'Office de tourisme et au budget de la ZAE de Mirebeau.

**AUTORISE** le Président à signer tout acte et document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

#### Interventions :

Le Président souligne que l'appel d'offres pour la réparation du pont du vélorail à Champagne sur Vingeanne vient d'être publié.

Lou COUILLEROT alerte sur les températures très élevées au sein de l'école d'Arceau, en particulier les après-midis, et regrette le refus de la Communauté de communes d'acheter des climatiseurs mobiles alors que le coût est identique à celui des ventilateurs de plafonds, pour une meilleure efficacité et au regard des conditions climatiques.

#### **16. Demande de subvention au Conseil départemental pour la réfection du mur de frappe du tennis à Belleneuve**

Rapporteur : Didier PETITJEAN

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

**APPROUVE** le plan de financement de la réfection du mur de frappe de tennis à Belleneuve.

**AUTORISE** le Président à solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental de Côte d'Or et de la Fédération Française de Tennis et à signer le cas échéant les documents s'y rapportant.

#### **17. Ateliers Jeunes 2026-2027**

Rapporteur : Christian CHARLOT

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

**ACCEPTE** que la Communauté de communes réponde à l'appel à projets « Ateliers jeunes » initié par le Conseil départemental de Côte d'Or.

**SOLLICITE** les ateliers suivants :

- Explorateurs de l'IA - Crée, teste, comprends !
- Découverte de l'Intelligence Artificielle
- Être parents et ados à l'ère du numérique
- Panique pas ! Des gestes simples, des réflexes qui sauvent
- Le consentement, si on en parlait ?

**DIT** que les dépenses et recettes afférentes au projet sont inscrites dans le budget 2026.

**AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

#### Interventions :

Martial GRIBELIN demande combien de communes participent sur la Communauté de communes.

Il lui est précisé qu'il y a 3 ateliers à Mirebeau, 1 à St Maurice, 1 à Beire et 1 à Belleneuve.

Christian CHARLOT précise que les communes peuvent réserver des ateliers.

Laurent THOMAS souligne que l'intérêt de la Communauté de communes pour ce dispositif est évident mais que dans les communes c'est plus délicat car il faut être vigilant à ne pas mobiliser un atelier sans public.

Céline GERICAULT précise qu'à Belleneuve, l'atelier a été porté par le conseil municipal jeune mais qu'il n'a pas rencontré le succès escompté et que la commune a remboursé le Département.

### **18. Règlement intérieur du service Enfance-Jeunesse**

Rapporteur : Christian CHARLOT

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

**ADOpte** le règlement du service enfance-jeunesse.

**DIT** que le règlement sera applicable à compter du 1er septembre 2026.

#### Interventions :

Jérémy BERNARD indique que l'extension des horaires périscolaires est un premier pas très apprécié par les usagers mais qu'il reste fort à faire sur la prise en compte des besoins

Christian CHARLOT précise que les ateliers CTG permettront de dégager des actions pour répondre aux besoins

Le Président ajoute qu'une étude est en cours sur une ouverture des extrascolaires fin août à compter de l'été 2027 et qu'afin d'éviter les inscriptions ciblées selon les activités, le programme sera dévoilé après la période d'inscriptions. Il précise que l'extension des horaires périscolaires représente un coût annuel de 12 000 €.

Laurent THOMAS soulève la question des certificats médicaux qui sont coûteux pour parfois justifier une seule journée d'absence.

### **19. Charte SERM du Dijonnais**

Rapporteur : Samuel BOURGEOIS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, par 41 voix pour et 6 abstentions :

**APPROUVE** la charte de coopération du SERM du Dijonnais.

**APPROUVE** le règlement intérieur de la piscine intercommunale annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution.

**DIT** que le règlement sera affiché dans l'enceinte de la piscine et entrera en vigueur à compter du 18 juin 2026.

## **22. Information sur la trésorerie**

A la date du 18 juin 2026, la trésorerie s'élève à 802 745 € sur le budget principal, sans tirage sur la ligne de trésorerie, et 621 947 € sur le budget annexe déchets ménagers sans tirage sur la ligne de trésorerie.

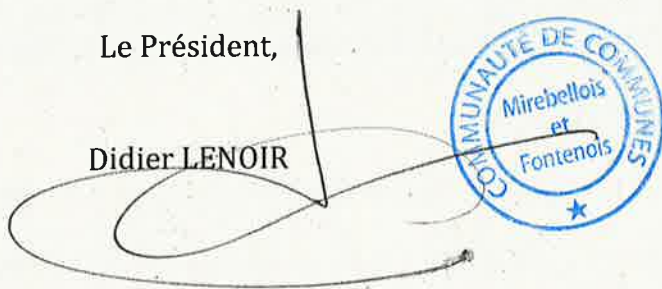
## **23. Questions diverses**

- Date des prochains conseils communautaires :
  - **Jeudi 24 septembre 2026 à 20h** à Mirebeau sur Bèze
  - **Jeudi 10 décembre 2026 à 20h** à Fontaine-Française
- Challenge de la mobilité : du 14 au 20 septembre 2026
- Découverte du Mirabellum : samedi 26 septembre 2026 de 10h à 12h

La séance est levée à 22h35

Le Président,

Didier LENOIR



Le Secrétaire,

Nicolas URBANO

A blue ink signature of Nicolas URBANO.

**AUTORISE** le président à signer la charte.

Interventions :

Le Président souligne que la Communauté de communes a intérêt à participer à ce dispositif pour développer des solutions de mobilité (aire de covoiturage par exemple) dans l'intérêt des habitants mais aussi environnemental. Cela permettra également de désengorger les flux dans la Métropole.

Martial GRIBELIN estime que concrètement il faut développer les réseaux de transports en commun pour aller à Dijon.

Le Président indique que cela fait partie des discussions avec la Métropole et la Région.

Bernard MARCHAL demande la confirmation qu'il n'y a pas d'engagement financier mais uniquement moral.

Le Président confirme que c'est une étape intermédiaire qui se concrétisera dans un second temps.

Laurent THOMAS indique qu'il est important de traiter les flux d'arrivées dans la Métropole (exemple de l'Arc), les relations avec la Métropole évoluent et la Mobilité a un coût.

Laurent BOISSEROLLES souligne qu'il faut participer pour peser dans les discussions et défendre les intérêts du territoire.

Lou COUILLEROT demande si tous les projets cyclables ou de voirie se feront dans le cadre du SERM.

Le Président précise que ne seront concernés que les projets ayant un impact au niveau de l'aire urbaine de la Métropole.

**20. Convention de groupement de commande en vue de la réalisation d'une étude de diagnostic et de lutte contre le risque d'inondation par ruissellement**

Rapporteur : Roland de BRETTEVILLE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

**APPROUVE** la convention de groupement de commande en vue de la réalisation d'une étude de diagnostic et de lutte contre le risque d'inondation par ruissellement.

**AUTORISE** le Président à signer la convention et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution.

**DIT** que les crédits ont été inscrits au budget primitif 2026.

Interventions :

Bernard PETIT indique qu'il ne faut pas oublier l'impact du ruissellement sur les voiries et réseaux.

Roland de BRETTEVILLE précise que le PAPI a un programme formel mais que cela sera évoqué lors d'un prochain COPIL.

Lou COUILLEROT demande si le compte-rendu de l'étude est public.

Roland de BRETTEVILLE confirme que oui.

**21. Règlement intérieur de la piscine intercommunale**

Rapporteur : Didier PETITJEAN

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :